

➔ Charte d'utilisation du laboratoire citoyen

Les modes opératoires et les outils de sciences participatives employés dans le cadre du laboratoire citoyen sont tous sous licence publique Creative Commons Attribution - Utilisation non commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International.

➔ ARTICLE 1 : RESPECT DU PROTOCOLE

Toute personne réalisant un prélèvement doit s'assurer le partage du protocole dans son propre réseau, et veiller à son respect en suivant ses lignes (y compris le questionnaire obligatoire). Tout prélèvement reçu ne respectant pas le protocole ne sera pas analysé.

➔ ARTICLE 2 : CIRCONSTANCES

Les prélèvements doivent être impérativement réalisés sur le territoire français, et ne doivent pas excéder le nombre de six prélèvements par mois. Ce nombre peut être dépassé seulement si un projet porté par La Pagaie Sauvage et le laboratoire d'analyse est accepté en amont. La Pagaie Sauvage ne prend pas de responsabilités quant aux risques que les prélèvements peuvent engendrer sur les personnes.

➔ ARTICLE 3 : UTILISATION

Toute action, commerciale ou non, associée au Laboratoire Citoyen doit être gratuite pour les utilisateurs.

➔ ARTICLE 4 : PARTAGE ET DIFFUSION

Les outils et modes opératoires doivent être partagés dans les mêmes conditions (original), ou respecter la version de La Pagaie Sauvage (modification acceptée au préalable). Toute action, publication, photo, engendre des mentions légales adéquates.

Par exemple, pour citer la version du protocole de La Pagaie Sauvage : «BabyLegs, mode d'emploi», La Pagaie Sauvage, licence CC BY-NC-SA 4.0 est obligatoire.

